

Conseil de Ville
Groupe PDC

Delémont le 29 mars 2010

Postulat

~~Motion~~ Circulation à vélo en ville

2010 – l'année pour le lancement d'une réflexion globale sur la petite reine ?

La mobilité douce, et particulièrement la circulation à vélo, répond à un besoin actuel et futur en matière de déplacements. Notre commune doit inclure les vélos dans la vie quotidienne. Les autorités politiques de Delémont l'ont bien compris en acceptant le postulat « Pour que Delémont roule » et la réalisation d'une vélostation et nous nous en réjouissons.

L'accroissement des déplacements non motorisés jouera un rôle non négligeable ces prochaines années. De plus, le nombre de vélos électriques va certainement augmenter, ce qui présente une excellente alternative pour les rues en pente comme celle de la rue de Chêtré.

Alors même que le vélo permet de couvrir une part des besoins en matière de mobilité, force est de constater que les infrastructures existantes sont souvent inadaptées pour certains trajets, ne répondant pas aux besoins de confort et de sécurité notamment.

Exemples critiques choisis :

- Delémont Nord - Centre sportif La Blancherie : le parcours est dangereux et mal signalé. Il est nécessaire de traverser plusieurs routes à fort trafic.
- Route du Vorbourg : pas de signalisation claire. Est-ce un trottoir partagé « vélos/piétons » ?
- Accès au Colliard, le parcours le long de la route cantonale est dangereux avec un trafic dense et rapide.

Il est urgent d'améliorer la situation et de proposer des parcours plus sûrs et plus attractifs.

Le but de cette motion est de mettre en place un réseau cyclable cohérent à Delémont. Nous souhaitons que l'ensemble de la population, y compris les enfants et les personnes âgées, puissent circuler en toute sécurité à vélo en ville.

Pour réaliser cette motion, nous proposons de créer un groupe de travail « 2 roues » qui aura comme objectif d'élaborer des propositions afin de disposer d'un réseau cyclable urbain de qualité et sûr. Celle-ci devrait notamment étudier les points suivants :

- Procéder à une étude détaillée des trajets dangereux ou jugés peu sûrs en collaboration avec les associations concernées (liste non exhaustive, Association des parents d'élèves, pro-vélo, commissions d'école, ATE, représentant des enseignants)
- Recourir à un bureau spécialisé permettant de trouver des solutions aux problèmes répertoriés. L'étude tiendra aussi compte :

- des stations de prêt de vélos et leur emplacement et du projet d'agglomération
 - de la prise en compte des accès aux écoles et aux centres sportifs et de loisirs, et ceci de manière prioritaire
 - Des résultats de l'enquête nationale de PRO VELO intitulée « villes-cyclable.ch Votre ville est-elle cyclophile ? »
- Proposer des alternatives en matière d'infrastructure adaptées aux vélos (pistes cyclable/ bandes cyclable continue / partage de trottoirs avec les piétons)
 - Proposer un agenda de réalisation et des priorités
 - Mettre en place des mesures de sécurité.

La motion demande aussi au Conseil communal de tout mettre en œuvre afin d'aménager des pistes ou de bandes cyclables ou d'autres mesures lors de construction, de réfection ou de correction de routes sur notre territoire, dans toute la mesure du possible.

Pour le groupe PDC – JCD
Olivier Montavon

29.03.2010

O. Montavon

S. Centoni

Chloé

Rita

Y. Bregard

Rita

Alain